

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes

# INFORMATIONS OUVRIÈRES

n° 671

semaine du  
9 au 15 septembre

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT

POI

2021

Site : [infos-ouvrieres.fr](http://infos-ouvrieres.fr) / mail : [informations-ouvrieres@fr.oleane.com](mailto:informations-ouvrieres@fr.oleane.com)



## PAGE 5 : HÔPITAUX

# Les personnels refusent que leurs collègues soient sanctionnés

Le ministre Véran a réuni en visio-conférence, le 24 août dernier, les directeurs d'hôpitaux. De nombreux directeurs ont exprimé leurs inquiétudes à l'approche du 15 septembre. Ils ont souligné que les grands problèmes d'effectifs que connaissent les hôpitaux seraient brutalement aggravés par les mises à pied des personnels non vaccinés, que le ministre exige à partir de cette date. Les directeurs ont demandé des délais, des assouplissements. Selon des sources syndicales, le ministre Véran aurait répondu : « Il n'y aura aucun passe-droit, aucune négociation. »

Message brutal reçu 5 sur 5 par deux directeurs zélés : à l'hôpital d'Armentières (59), deux hospitaliers ont été mis à pied sans traitement ; au groupement hospitalier du Havre (76), la même sanction est tombée sur deux techniciens de labo, une administrative et une infirmière.

Honte à ce gouvernement, à ce ministre, qui osent utiliser l'épidémie mortelle pour mettre dehors des hospitaliers et attaquer l'hôpital public !

■ FÉDÉRATION CGT SANTÉ-ACTION SOCIALE

### « Nous n'accepterons pas qu'un seul collègue soit mis à pied »

Appel de la commission exécutive fédérale des 30 et 31 août

Que cherche à faire le gouvernement ? A dégoûter les soignant.e.s ? A accélérer ses restructurations en accusant nos collègues ?

(...) La commission exécutive fédérale alerte sur le chaos que ces mises à pied vont immédiatement provoquer sur le fonctionnement de tous les établissements. L'hôpital public et tout notre système de santé sont en danger.

Nous n'accepterons pas qu'un.e seul.e collègue soit mis.e à pied. Aucune sanction. Aucune retenue de salaire ! On a besoin de tout le monde à l'hôpital.

### Rassemblement devant le ministère de la Santé le 14 septembre

Les syndicats CGT des hospitaliers de tous les départements de l'Île-de-France appellent à se rassembler le 14 septembre, à partir de 11 heures, devant le ministère de la Santé, sur ces revendications : « Augmentation des effectifs, maintien des lits et des services, augmentation des salaires, NON à toutes les sanctions, NON aux suspensions de rémunération !



Banderole posée sur les grilles de l'hôpital de Dieppe.

■ DIDIER BIRIG, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION FO SANTÉ

### « Nous demandons un mois supplémentaire »

Propos entendus sur RT France, le 4 septembre

« Nous sommes contre le fait que l'on se retrouve à l'hôpital avec des agents qui vont avoir des sanctions s'ils refusent de se faire vacciner. Il faut de la pédagogie, les rassurer pour qu'ils puissent faire ce choix. »

■ RHÔNE

### Les syndicats des hospitaliers CGT, FO et Sud appellent à manifester devant l'ARS le 14 septembre

Extraits de leur appel commun (7 septembre 2021)

Asses de culpabilisation du personnel de nos établissements de la part du gouvernement qui détruit notre système de santé et de l'action sociale. (...) Nous sommes pour la vaccination au libre choix de chacun et contre la vaccination obligatoire. (...) Nos revendications sont plus que jamais à l'ordre du jour :

- l'arrêt des restructurations et des fermetures de lits et de places ;
- des ouvertures de lits et places dans la santé et l'action sociale ;
- un grand service public de santé et d'action sociale ;
- retrait du passe sanitaire, de l'obligation vaccinale et aucune sanction pour les salariés.

Les organisations syndicales du Rhône CGT, Sud et FO de la santé et de l'action sociale, du public et du privé, appellent tous les établissements à faire des mobilisations devant leurs établissements le matin.

Rassemblement, le 14 septembre, à partir de 13 heures devant l'ARS.

## Le gouvernement veut se servir de la Sécurité sociale pour évincer les enfants de l'école

Il a été officiellement demandé à la Sécurité sociale de transmettre les dossiers vaccinaux des élèves en cas de cas de Covid dans un établissement scolaire.

Ces dossiers vaccinaux seront transmis à on ne sait pas qui et sans que les parents ne soient informés de cela.

Pourquoi bafouer le secret médical des enfants alors qu'une instruction de la Caisse nationale d'assurance-maladie a été transmise, au moment où ces lignes sont écrites, indiquant qu'aucune donnée relative à un assuré ne pouvait être transmise sans réquisition judiciaire ? La seule explication est la suivante : il faut évincer les enfants !

C'est inadmissible ! Les données de la Sécurité sociale sont la propriété exclusive des assurés et de leur famille et elles ne doivent pas être transmises pour répondre aux volontés des ministres.

### Fichage vaccinal des élèves

## La FCPE de l'Hérault dénonce « des pratiques inquiétantes et illégales »

Communiqué, 3 septembre 2021

Certains établissements scolaires du second degré, à la demande du rectorat, relèvent le statut vaccinal Covid-19 de chaque élève comme suit : ce statut vaccinal a été demandé directement à l'élève en lycée, par le professeur principal, dans la classe de façon individuelle et orale. Autant dire que les élèves sont au courant du statut vaccinal de leurs camarades.

Non, la Sécu n'est pas une police sanitaire, même si certains directeurs le souhaiteraient. En effet, dans un des centres de santé géré par la Sécu (Ugecam), une direction a marqué individuellement les soignants vaccinés en apposant des vignettes vertes sur leur badge et n'en collant pas aux autres !

Par la résistance du personnel avec l'appui des fédérations FO et CGT, ils ont été contraints de retirer cette mesure.

Au même titre que les agents de la Sécurité sociale refusent la discrimination entre collègues et se battent contre le passe sanitaire, on refuse que nos enfants soient livrés en pâture au nom d'une lutte contre un virus.

(...) Ces informations ne sont pas collectées par le service médical de l'établissement mais bien par le professeur principal, les [personnels de] la vie scolaire ou autre personnel non habilité, via une feuille volante non cachetée.

(...) Ces pratiques relèvent à notre sens de la stigmatisation et de la discrimination et ne sont pas acceptables !

## « Viens-nous le dire en face qu'on achète des écrans plats »

Reportage aux abords des écoles visitées par Macron et Blanquer, à Marseille, le 2 septembre.

## Pour les policiers, le train devient gratuit, décide le gouvernement... Et il pourrait devenir payant pour les cheminots !

### « Le passe sanitaire, c'est scientifique ? Non, c'est politique ! »



Interview du rappeur Akhenaton, du groupe IAM, sur le plateau de *Télématin*, jeudi 2 septembre : « J'ai pris position aussi contre le passe sanitaire parce que pour moi, ce ne sont pas des mesures scientifiques : le métro, sans passe ; le train, avec passe. C'est scientifique ? C'est politique. (...) L'Assemblée nationale, sans passe ; les concerts, avec passe. C'est scientifique ? Non, c'est politique. (...) On doit avoir la liberté, notre pays a été un phare dans le monde, et le phare est éteint. Le pays des Lumières, c'est le pays des Lumières éteintes. (...) Comment vous appelez un endroit où les droits de l'homme, les droits du travail, les règles européennes sont bafoués ? Comment vous appelez ça, vous ? (...) »

Chaque semaine, lisez  
**Informations ouvrières !**

## Je m'abonne à **INFORMATIONS OUVRIÈRES**

10 numéros : 12 euros

Par prélèvement mensuel : 5,80 euros

Pour consulter l'édition numérique d'IO (offre réservée aux abonnés par prélèvement mensuel), indiquez LISIBLEMENT votre adresse e-mail en CAPITALES

.....@.....

5 numéros "découverte" : 7 euros  12 numéros : 17 euros

4 mois (17 numéros) : 24 euros  6 mois (25 numéros) : 33 euros

1 an (51 numéros) : 65 euros  1 an, pli clos : 110 euros

12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement

Nom : ..... Prénom : .....

N° : ..... Nom de la voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10.  
Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*.